

**Décision n° 2021-07 du 11 janvier 2021  
donnant délégation de signature du directeur de la direction technique Infrastructures  
transport et matériaux, ordonnateur secondaire**

**Le directeur de la direction technique Infrastructures transport et matériaux,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-321 du 14 septembre 2018 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2020-62 du 23 juillet 2020 portant organisation du Cerema ;

**décide**

**Article 1**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

**Article 3**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3 pour signer, dans le cadre de leurs attributions :

- les actes et décisions relatifs à l'exécution des recettes dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;
  - les actes et décisions relatifs à l'exécution des dépenses dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;
- et pour valider les demandes d'achat.

**Article 4**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents.

**Article 5**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

**Article 6**

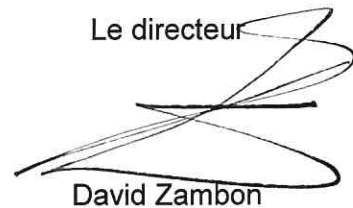
La présente décision abroge la décision n° 2018-250 du 13 juillet 2018.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Sourdun, le 11 janvier 2021

Le directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned over the text 'Le directeur' and 'David Zambon'.

David Zambon

## **Annexe 1**

- Madame Marianne Lacaze-Dotran, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Patricia Cauquil, chef du service budget finances ;
- Monsieur Yann Cordet, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Jean-Pascal Leichnig, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

## **Annexe 2**

- Monsieur Eric Mouline, directeur adjoint ;
- Madame Sylvie Delaune, directrice déléguée aux ressources Ile-de-France (DDRIDF) ;
- Monsieur Fabien Bénard, chef du pôle budget achat de la DDRIDF ;
- Madame Isabelle Lamiral, adjointe au chef de pôle budget achat de la DDRIDF.

## **Annexe 3**

- Monsieur Eric Mouline, directeur adjoint ;
- Madame Sylvie Delaune, directrice déléguée aux ressources Ile-de-France ;
- Monsieur Fabien Palhol, directeur de la recherche et de l'innovation ;
- Madame Émilie Jeannesson-Mange, directrice du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures ;
- Madame Sophie Cariou, adjointe à la directrice du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures ;
- Monsieur Thomas Plantier, adjoint à la directrice du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures ;
- Monsieur Daniel De Matteis, adjoint au directeur du département des techniques d'ouvrages d'art ;
- Monsieur Jean Renault, adjoint au directeur du centre national des ponts de secours ;
- Madame Jeannie Creismeas, directrice de projet du plan de relance ouvrages d'art ;
- Monsieur Pierre Corfdir, responsable de secteurs activité D3/D4 ;
- Monsieur Pascal Rossigny, responsable de secteurs activité D1/D2 ;
- Monsieur Alexandre Pavoine, responsable de secteurs activité E4.

## **Annexe 4**

- Monsieur Eric Mouline, directeur adjoint ;
- Madame Sylvie Delaune, directrice déléguée aux ressources Ile-de-France.

## **Annexe 5**

### **Au sein du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures**

Pour le département, Madame Émilie Jeannesson-Mange, Madame Sophie Cariou et Monsieur Thomas Plantier.

### **Au sein de la direction**

Monsieur Eric Mouline.

### **Au sein du département des techniques d'ouvrages d'art**

Pour le département, Monsieur Jean-François Barthélémy.

### **Au sein de la mission qualité méthode coordination**

Pour la mission, Monsieur Éric Mouline.

**Pour le centre national des ponts de secours, Monsieur Jean Renault.**